



AVIS DE COURSE

Solo 590

Samedi 20 juillet 2019

Club Nautique d'Arès

Place Jean Moulin 33740 Arès

Téléphone : 05 56 60 05 37 Email : infos@cnares.fr Site Internet : <http://cnares.fr>

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règles de Classe.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe monotype 590.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du CNA et en l'envoyant, au plus tard, la veille de la régate. Bulletin d'inscription disponible sur le site Internet du CNA <http://cnares.fr>.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité. (Document disponible sur le site de l'AS590)
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : néant.

5. PROGRAMME

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 20 juillet	14h30	590



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles le 18 juillet 2019 au CNA et sur le site Internet <http://cnares.fr/>

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type côtier. Tour de l'île aux oiseaux.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour la classe 590, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu à l'arrivée.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le CNA Téléphone : 05 56 60 05 37 Site Internet : <http://cnares.fr/> Mail : infos@cnares.fr



BULLETIN d'INSCRIPTION

Nom de la compétition : Solo 590

Organisateur : Club Nautique d'Arès

Place Jean Moulin 33740 Arès

Téléphone : 05 56 60 05 37 Email : infos@cnares.fr Site Internet : <http://cnares.fr>

Le : Samedi 20 juillet 2019

N° voile :

CLASSE : 590

Nom du bateau :

	BARREUR	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né(e) le			

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M _____ autorise mon enfant _____ à participer
à la régata _____ et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette
participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à _____ le _____

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

SIGNATURE DU BARREUR

(mention nécessaire : lu et approuvé)

SIGNATURE DE L'EQUIPIER 1

(mention nécessaire : lu et approuvé)

SIGNATURE DE L'EQUIPIER 2

(mention nécessaire : lu et approuvé)

Fait à _____, le _____

Fait à _____, le _____

Fait à _____, le _____

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.